

## ACTUALITÉS : LITTORAL - DES PAILLOTES MENACÉES DE FERMETURE ADMINISTRATIVE PAR LE PRÉFET DE L'HÉRAULT



### LITTORAL - Des pailletes menacées de fermeture administrative par le Préfet de l'Hérault

Le courrier du Préfet de l'Hérault envoyé en début de mois à certains maires de communes littorales a fait l'effet d'une véritable bombe dans le monde festif des concessions de plage, plus communément appelées pailletes.

#### **Mauguio-Carnon et La Grande Motte dans le viseur de la Préfecture**

*"Les plages du département n'ont va pas vocation à être des discothèques à ciel ouvert"* précise Pierre Pouessel, le Préfet de l'Hérault.

*" Cela fait 3 ans 1/2 que je suis en poste dans l'Hérault et vraisemblablement certains ont interprété ma patience, et ma volonté de dialogue comme du laxisme. çà suffit !"*

Il y a dans l'Hérault 90 km de plage et 70 pailletes réparties sur 13 communes. Si la grande majorité de celles ci sont conformes à la réglementation en vigueur, un contrôle établi le 14 juin au soir a pointé des "dérives" chez 6 d'entre elles implantées sur les communes de Mauguio Carnon et La Grande Motte.

#### **Des infractions constatées**

Des activités autres que celles autorisées, des nuisances sonores, des infractions à la réglementation sur les ERP ( établissement recevant du public) et le non respect de la bande de libre passage le long du rivage ont été constatées par les services de Gendarmerie, de la brigade de recherche financière, du conseil national des activités privées de sécurité et de la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer).

*"Il s'agit là de dérives majeures et systématiques. Tout nouveau manquement constaté par mes services entraînera une fermeture administrative ou la résiliation immédiate de la convention d'exploitation"* menace le Préfet qui a maintenu le même ton

de fermeté lors de la conférence de presse menée en Préfecture sur le sujet ce mercredi après-midi.

### **Les contrôles se poursuivront**

Le Préfet a indiqué que les contrôles se poursuivront cet été sur au moins 30 % des établissements de plage.

### **Quelles plages pour demain ?**

Au printemps, l'État a lancé une grande consultation du public sur l'avenir des plages du département.

Cette consultation avait pour objectif d'associer le grand public à l'élaboration des règles de gestion et de préservation des plages héraultaises de demain.

Doivent-elles être plus équipées, plus naturelles ? Doit-on ou non dédier des zones à des usages spécifiques ? Manque-t-il des services ?.... sont quelques-unes des interrogations.

La fermeté actuelle des services de l'Etat s'inscrit certainement dans cette réflexion plus globale.

Rappelons que la plage, cette étroite bande de terre appelée le domaine public maritime (DPM) est la propriété de l'Etat, inaliénable et imprescriptible, dont la vocation est d'être un espace de liberté pour les citoyens.

La loi autorise à privatiser 20 % de sa surface. Actuellement, suivant les communes, 5 à 8 % sont occupés par les concessions de plage dans l'Hérault, soit bien en deçà de la réglementation.

### **Les arguments des emplois et de l'attractivité touristique balayés par le Préfet**

Les professionnels du secteur estiment que l'application stricte de la règle va mettre 250 personnes au chômage. Ils affirment également qu'ils répondent à une demande du public en organisation des soirées festives qui assurent une certaine attractivité touristique.

Lors de la conférence de presse, le Préfet a balayé ces deux arguments. " *Bon nombre d'emplois reste à pourvoir dans la restauration, la demande est énorme dans ce secteur*". Concernant l'attractivité touristique, le Préfet de l'Hérault considère que le territoire comporte bien d'autres atouts que les soirées festives des paillotes pour tirer son épingle du jeu dans le secteur du tourisme de plus en plus concurrentiel.

Pas sûr que ces arguments arrivent à convaincre les professionnels du secteur qui regroupés en association, seront reçus en Préfecture ce jeudi matin. Affaire à suivre.